



**DANS L'AFFAIRE DE la *Loi sur les brevets*, L.R.C. (1985),
ch. P-4,**

dans sa version modifiée

ET DANS L'AFFAIRE Baxalta Canada Corporation (l'« intimée »)

ORDONNANCE CONCERNANT LE CALENDRIER

Ordonnance rendue sur dossier par les membres du Conseil. Date
de l'ordonnance : Le 25 mai 2016.

1. VU l'avis d'audience délivré le 22 mars 2016;
2. ET VU la conférence de gestion d'instance tenue le 6 mai 2016, au cours de laquelle les membres du Conseil ont demandé aux parties de déposer un calendrier de toutes les étapes menant à l'audience;
3. ET VU le calendrier proposé par les parties sur consentement.

LE CONSEIL ORDONNE CE QUI SUIT :

1. Le calendrier des étapes préparatoires à l'audience et de l'audience est le suivant :

3 juin 2016	Dépôt des documents de Baxalta Canada Corporation et des documents du personnel du Conseil concernant l'avis de demande
22 juin 2016	Conférence préparatoire à l'audience ou conférence de gestion d'instance (au besoin)
5 août 2016	Dépôt de la preuve du personnel du Conseil
26 septembre 2016	Dépôt de la preuve de Baxalta Canada Corporation
7 octobre 2016	Dépôt de la contre-preuve du personnel du Conseil
14 octobre 2016	Conférence préparatoire à l'audience ou conférence de gestion d'instance (au besoin) www.pmprb-cepmb.gc.ca
Semaine du 17 octobre 2016	Contre-interrogatoires

28 octobre 2016	Dépôt de l'exposé conjoint des faits (le cas échéant)
2 novembre 2016	Conférence préparatoire à l'audience ou conférence de gestion d'instance (au besoin)
3 novembre 2016	Dépôt du mémoire initial du personnel du Conseil
8 novembre 2016	Dépôt du mémoire initial de Baxalta Canada Corporation
15 au 17 et 21 novembre 2016	Audience
2 décembre 2016	Dépôt des mémoires supplémentaires du personnel du Conseil (au besoin)
16 décembre 2016	Dépôt des mémoires supplémentaires de Baxalta Canada Corporation (au besoin)
21 décembre 2016	Dépôt du contre-mémoire du personnel du Comité (au besoin)

FAIT à Ottawa, ce 25^e jour de mai 2016.

Original signé par

Dr Mitchell Levine, au nom des membres du Conseil